

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1542

28 mai 2016

SOMMAIRE

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II ..	74012	Digital Funds	73978
Arc Advisory Company S.A.	73970	Divinum S.A.	73978
Artag S.à r.l.	73971	Edeusi S.A.	73975
Assurances-Conseils Luxembourg	73971	Editus Luxembourg S.A.	73974
Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.	73982	Elm Investment S.à r.l.	74016
AVPTGLOBAL S.à r.l.	73973	Equi SICAV-SIF SCA	73975
Botanos Investments S.A.	73972	Euroconsumers S.A.	73977
BPI Global Investment Fund Management Company S.A.	73971	Eurofins Clinical Testing Holding Lux S.à r.l.	73979
Calypsa S.A.	73973	Eurofins Clinical Testing Services France LUX Holding	73979
Campo Development S.à r.l.	73973	Eurofins Pharma Services LUX Holding	73978
Centrchukmorneftegaz Holding SARL	73972	European Real Estate Debt II S.à r.l.	73975
Centrchukmorneftegaz Sàrl	73970	European Real Estate Debt S.à r.l.	73976
Cidron Lotus 2 S.à r.l.	73970	Excelsia 9 Lux S.à r.l.	73976
Cidron Ross S.à r.l.	73970	FIRST Top LuxCo	73980
Cipriani Hotels International S.A.	73980	Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.	73980
Cogeco International II	74012	Grand Orion Investments S.A.	73979
Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg	73974	Independent Spirit Productions	74016
Concept-Tech S.A.	73976	ISSIDA S.A.	73995
CQS Aiguille de Chardonnnet MF S.C.A. SI- CAV-SIF	73977	Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l.	73982
CQS Aiguille du Chardonnnet FF S.C.A. SI- CAV-SIF	73977	Manuloc International S.A.	74015
Création de Valeur S.A.	73974	Syncordis S.A.	74010
Crystal Falls S.A.	73981	Van Gansewinkel Luxembourg S.A.	73972
DeA Capital S.p.A.- Luxembourg Branch ...	73981	You Want Some Capital S.A.	74007
Deutsche Asset Management S.A.	73981	You Want Some Capital S.A. SPF	74007

Cidron Lotus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.591.

L'adresse de Madame Wilhelmina Von Alwyn Steennis, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cidron Lotus 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016084064/14.

(160051271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Centrchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.542.

RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191133 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084063/15.

(160051333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Cidron Ross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 9.500.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.600.

L'adresse de Madame Wilhelmina Von Alwyn Steennis, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cidron Ross S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016084065/14.

(160051272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Arc Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.631.

Je soussigné, Monsieur Alfredo Rossi, déclare démissionner de la fonction d'administrateur de la société ARC ADVISORY COMPANY S.A., ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, enregistrée au RCSL sous le matricule B 121631, à compter du 16 mars 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016084011/11.

(160051264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Artag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 193.911.

Il est à noter que l'adresse de l'associé FIDUCIAIRE EUROPE S.A. est désormais la suivante:
2, rue du Fort Wallis - L-2714 Luxembourg

Certifié conforme
ARTAG S.à r.l.

Référence de publication: 2016084015/12.

(160051000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Assurances-Conseils Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 76, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2016

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 Janvier 2016, il est mis fin aux fonctions de commissaires aux comptes de la société AUDITEURS ASSOCIES, sise L-1840 Luxembourg, 32 Boulevard Joseph II.

Est nommé aux fonctions de commissaires aux comptes, Monsieur Sébastien BRE COURT, demeurant à F-57070 METZ, 25 rue de Sarre.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2021.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour extrait certifié conforme

L'assemblée générale des actionnaires

Référence de publication: 2016084018/18.

(160051409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 16 mars 2016

L'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- De ne pas renouveler le mandat d'administrateurs de M. Fernando Maria Costa Duarte Ulrich.

- De nommer Mme Isabel Cabral de Abreu Castelo Branco résidant professionnellement à rua Braancamp 11, 1250-049 Lisboa Portugal, en tant qu'administrateur de la Société à pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 sous réserve de l'accord de Commission de Surveillance de Secteur Financier

- De renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* M. Manuel Maria Pimentel de Sousa e Meneses

* M. José Manuel Chaves da Veiga Sarmento

* M. João António Braga da Silva Pratas

* M. Paulo Alexandre Meles Saldanha Feire de Oliveira

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- De renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé Deloitte Audit pour un terme d'un venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour BPI GLOBAL INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016084049/24.

(160051403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Botanos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 136.404.

—
Extrait de la résolution des Actionnaires tenue à Luxembourg le 22/07/2014.

Première résolution

Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants:

- Mr. Philippe Toussaint, administrateur et président
- Mme. Vazquez Nathalie, Administrateur de catégorie B
- Mme. Thill Nathalie, Administrateur de catégorie B

Le mandat des Administrateur est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Deuxième résolution

Renouvellement du mandat de la compagnie Fiduciary Tucci & Partners, en tant que commissaire aux comptes, son mandat est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Luxembourg, le 24/03/2016.

Référence de publication: 2016084047/18.

(160051639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 64.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 mars 2016

a. Acceptation de la révocation du mandat d'administrateur de Madame HENDRICKX Pascale avec effet au 16 mars 2016.

b. Acceptation de la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Wim HANSSENS Wim, demeurant à Willem van Gulikstraat 8 B-8630 VEURNE, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Marc ZWAANEVELD / Wim Maarten Renaat GEENS

Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2016084555/18.

(160051427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Centrchukmorneftegaz Holding SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.300,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.305.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191138 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084062/15.

(160050944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Calypsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 161.955.

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars,

L'actionnaire unique décide en date du 14 mars 2016 la nomination aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat de:

- Monsieur Ramos LAWRENCE, né le 09 août 1955 à Manilla (Philippines), résidant à 0487 Mayon St. Salvacion, Quazon City (Philippines).

Le mandat d'administrateur ainsi nommé pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique décide en date du 14 mars 2016 que le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Ramos LAWRENCE,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 mars 2016.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2016084058/23.

(160051683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Campos Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.483.

Il résulte d'une lettre adressée à la société la démission de Monsieur Luca Bozzo, à la date du 24 février 2016, en tant que gérant de la société CAMPO DEVELOPMENT SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016084059/12.

(160051624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

AVPTGLOBAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 173.744.

L'an deux mille seize le vingt-trois mars,

Le siège social au 50 Esplanade L-9227 Diekirch de AVPTGLOBAL S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.744, a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation daté du 20 décembre 2012 par son agent domiciliataire, Coficom Trust S.à r.l. avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2016.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2016084022/19.

(160050894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Colony Capital SAS, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 196.399.

EXTRAIT

En date du 26 mars 2015, M. Mark Hedstrom, né le 11 août 1958 à Casper (États-Unis), domicilié professionnellement au 515 S. Flower Street, Los Angeles, Californie 90071, États-Unis, a été nommé directeur général de Colony Capital SAS en remplacement de M. Jean-Romain Lhomme.

En conséquence de ce qui précède, Colony Capital SAS est valablement engagée par la signature individuelle de:

- M. Nadra Moussalem; et
- M. Mark Hedstrom.

En date du 22 mars 2016, M. Mark Hedstrom a été nommé représentant permanent de la Succursale en remplacement de M. Jean-Romain Lhomme pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, la Succursale est dotée des 2 représentants permanents suivants:

- M. Pascal Leclerc; et
- M. Mark Hedstrom,

chacun d'entre eux étant investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion et fonctionnement de la Succursale, et, agissant sous sa signature individuelle, est autorisé à signer tout document, agir, représenter et engager la Succursale afin de réaliser l'objet de la Succursale au Luxembourg, pour des engagements n'excédant pas, individuellement, une valeur de dix mille (10.000) euros.

Les deux représentants permanents, agissant et signant conjointement, peuvent engager la Succursale pour tout engagement ayant une valeur excédant dix mille (10.000) euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour la Succursale

Un mandataire

Référence de publication: 2016084068/29.

(160051680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Création de Valeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.594.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Décembre 2015

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016084070/13.

(160051569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Editus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 12.138.

A l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 avril 2014, la nomination de la personne suivante en tant que réviseur d'entreprise a été confirmée et son mandat a été renouvelé pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017:

- ERNST & YOUNG, société anonyme avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS N° B47771
Luxembourg, le 23 mars 2016. Strasser / Peltier / Morvilli.

Référence de publication: 2016084143/12.

(160050989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Edeusi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, Konstemerstroos.
R.C.S. Luxembourg B 25.187.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2016:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Frédéric CRUYT avec adresse au 33, Avenue Verte, B- 1650 Beersel et Monsieur Jean-Eric KIES avec adresse au 12, Bei Der Millen, L-9663 Kautenbach en remplacement de Madame Julienne GAOULY, 7, Rue du Nom de Jésus, B-1000 Bruxelles et Monsieur Thierry LE-VINTOFF, Chaussée de Charleroi, 115, B-1370 Jodoigne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2022.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 12, Bei Der Millen, L- 9663 Kautenbach.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Jean-Eric KIES / Frédéric CRUYT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016084142/17.

(160050968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Equi SICAV-SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.399.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale en date du 5 février 2015 que

- La société Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, est nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084151/15.

(160051308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

European Real Estate Debt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.081,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.965.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 mars 2016 que:

- Monsieur Kevin Hughes, né le 28 septembre 1981 à Belfast, demeurant professionnellement au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 11 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Alexandra Fantuz

- Rolf Caspers

- Peter Dickinson

- Kevin Hughes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016084138/22.

(160051125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.080,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.400.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 mars 2016 que:

- Monsieur Kevin Hughes, né le 28 septembre 1981 à Belfast, demeurant professionnellement au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 11 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Alexandra Fantuz

- Rolf Caspers

- Peter Dickinson

- Kevin Hughes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016084139/22.

(160051069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.913.950,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.654.

—
RECTIFICATIF

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans le nom de M. Omar EL ADB lors de la publication L140131828 faite en date du 28/07/2014.

Le bon nom est le suivant: M. Omar EL ABD

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour avis rectificatif sincère et conforme

Pour Excelsia 9 Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084140/16.

(160051752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Concept-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 177.447.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Clémency, le 23 mars 2016

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

1. Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Florent RICHARD de sa qualité d'administrateur de la Société.

Les actionnaires décident de nommer en remplacement Monsieur Adino CESCO, né le 1^{er} février 1952 à Ottange (France) et demeurant 20, rue Saint Jean de Sauves à F-57840 Ottange pour une durée de six années.

Pour extrait conforme

Pour CONCEPT-TECH S.A.

Référence de publication: 2016084102/16.

(160051590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CQS Aiguille du Chardonnet FF S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 180.502.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Dénomination ou raison sociale	Fonction	Nouvelle adresse
ERNST & YOUNG S.A.	Réviseur d'entreprises agréée	35 E, Avenue John F. Kennedy 1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Kevin Mc Fadden / Christopher Leonard

Account Manager / Operations Manager

Référence de publication: 2016084105/18.

(160050920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CQS Aiguille de Chardonnet MF S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 180.503.

Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Dénomination ou raison sociale	Fonction	Nouvelle adresse
ERNST & YOUNG S.A.	Réviseur d'entreprises agréées	35 E, Avenue John F. Kennedy 1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Kevin Mc Fadden / Christopher Leonard

Account Manager / Operations Manager

Référence de publication: 2016084106/18.

(160050921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de EUROCONSUMERS S.A. tenue le 23 janvier 2016 à Luxembourg

Il a été décidé ce qui suit:

- Comme suite à la nomination de Monsieur Ivo Mechels, *né le 14 mai 1960 à Deurne (Belgique) et domicilié Verbrandelei 22 à 2160 Wommelgem (*rajouté sur l'extrait) par l'Assemblée Générale en qualité d'administrateur, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de le nommer Administrateur-Délégué de la société. Il occupera cette fonction à partir du 1^{er} février 2016.

*Son mandat viendra à échéance au terme de son mandat d'administrateur (*rajouté sur l'extrait).

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016084156/18.

(160051613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 21 mars 2016 au siège social

6^{ème} Résolution:

Le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Bernard GRAFE, le mandat d'Administrateur de Monsieur Guy DE MUYSER et Monsieur Philippe PARTSCH ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'année 2016, l'Assemblée Générale décide de renouveler anticipativement, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Bernard GRAFE, le mandat d'Administrateur de Monsieur Guy DE MUYSER et de Monsieur Philippe PARTSCH ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société H.R.T. Révision S.A., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour DIVINUM S.A.

Référence de publication: 2016084122/17.

(160051283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Eurofins Pharma Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 4 février 2016

L'associé unique a décidé en date du 4 février 2016 de nommer Madame Aurélie François, née le 12 octobre 1974 à Bayeux, France et demeurant au 2 rue Alfred de Musset, F-69740, Genas, France, gérant de la société à partir du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 1^{er} mars 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016084137/14.

(160051209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.323.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 9 mars 2016

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur Jacques CHAHINE, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 9 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
2. de renommer Monsieur François GARCIN, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 9 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
3. de renommer Madame Alicia ZEMANEK, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 9 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
4. de renommer Monsieur Pierre-Antoine BOULAT, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 9 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;
5. de renommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé à la date du 9 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016084119/23.

(160051054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Eurofins Clinical Testing Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 192.284.

Extrait des résolutions de l'associé unique

L'associé unique a décidé en date du 4 février 2016 de nommer Madame Aurélie François, née le 12 octobre 1974 à Bayeux, France et demeurant au 2 rue Alfred de Musset, F-69740, Genas, France, gérant de la société à partir du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 1^{er} mars 2021.

L'associé unique a décidé en date du 1^{er} mars 2016 de nommer Monsieur Gabriel Julia, né le 15 septembre 1974 à Sallanches, France et demeurant professionnellement au 48 Avenue Hermann-Debroux, B-1160, Bruxelles, Belgique, gérant de la société à partir du 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016084135/17.

(160051211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Eurofins Clinical Testing Services France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 196.826.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 4 février 2016

L'associé unique a décidé en date du 4 février 2016 de nommer Monsieur Gabriel Julia, né le 15 septembre 1974 à Sallanches, France et demeurant professionnellement au 48 Avenue Hermann-Debroux, B-1160, Bruxelles, Belgique, gérant de la société à partir du 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016084136/14.

(160051210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2016:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016084204/23.

(160051702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 70.201.

—
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 août 2015, il a été décidé de renouveler les mandats de M. Marc Payai et de M. Pascal Lhote en tant que délégués à la gestion journalière de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2017 et devant approuver les comptes annuels au 31 mars 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016084164/15.

(160051143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.509.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 23 février 2016

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 23 février 2016 que:

le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016084168/17.

(160051636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Cipriani Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 127.424.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2016

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Giuseppe CIPRIANI, demeurant professionnellement au 42-44 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Giovanni CASLINI, demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs Arrigo CIPRIANI, Pierre LENTZ et Madame Giovanna CIPRIANI n'ont pas été renouvelés.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Facts Services, 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084087/22.

(160050913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Crystal Falls S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.454.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2016:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Madame Annette SCHROEDER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE Luxembourg SA, société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016084109/21.

(160051345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Deutsche Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2016

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Luxembourg, Société cooperative, geschäftlich ansässig in 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft sowie der von ihr verwalteten Fonds für das Geschäftsjahr 2016 zu erteilen.

Deutsche Asset Management S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016084112/13.

(160050931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

DeA Capital S.p.A.- Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 189.250.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de DeA Capital S.p.A. tenue le 9 mars 2016

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Emile DE DEMO en tant que représentant légal de la Succursale avec effet au 1^{er} janvier 2016 a été reconnue;
- Monsieur Massimo LONGONI, résidant professionnellement au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg a été nommé nouveau représentant légal de la Succursale avec effet au 9 mars 2016, en remplacement de Monsieur Emile DE DEMO;
- Les pouvoirs accordés lors de la réunion du conseil d'administration de DeA Capital S.p.A. tenue le 3 juillet 2014 aux représentants légaux de la Succursale sont confirmés.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2016084114/20.

(160051654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**Avocado Partnership Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.138.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of the month of February.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

a general meeting of the shareholders of Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 202.138, incorporated by a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg dated 20 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Maître Elisabeth Adam, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

There were appointed as secretary Maître Vianney de Bagneaux, lawyer, and as scrutineer Mrs Ludmilla Bouchez-Lecuy, juriste, both residing professionally in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to record that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the shares in issue in the Company were represented at the present general meeting. The same meeting waived the convening notices, the shareholders represented considering themselves as having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

2. As a result of the foregoing, the present meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) by the issue of forty thousand (40,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1); subscription to the new shares and contribution in cash of an aggregate amount of forty thousand euros (EUR 40,000) (the "Subscription Price") by the subscribers set forth in the table below and in the proportions set out therein; allocation of the Subscription Price to the share capital account of the Company:

Subscribers	Number of new shares	Subscription price (in €)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. (as described below)	39,999	39,999
Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (as described below)	<u>1</u>	<u>1</u>
Total	40,000	40,000

B. Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions by:

- acknowledgment of the financial situation of the Company (after the implementation of agenda item (A) above) and of the report dated 10 February 2016 on the transformation of the Company from a société à responsabilité limitée named Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l. into a société en commandite par actions to be named Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. drawn up by the approved independent auditor KPMG Luxembourg, Société coopérative (the "Report");

- termination of the mandate of each of the board members of the Company as société à responsabilité limitée in office and discharge to all board members for the performance of their duties up to present meeting;

- creation of two (2) categories of shares, being the unlimited share (action de commandité) and the limited shares (actions de commanditaire);

- re-classification of the one (1) share held by Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), in the process of being registered with the RCS and the incorporation deed of which has not yet been published in the Mémorial, into one (1) unlimited share and re-classification of all the fifty-two thousand four hundred ninety-nine (52,499) remaining shares, held by Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a

share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and being registered with the RCS in Luxembourg under number B 201.764, into fifty-two thousand four hundred ninety-nine (52,499) limited shares;

- appointment of Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. as the general partner (associé commandité) and sole manager of the Company;

- change of the name of the Company from “Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l.” to “Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.”;

- appointment of the following person as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company:

* KPMG Luxembourg, Société coopérative, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items above and below (form, object, name and issued share capital of the Company, general partner)), substantially in the form attached to the proxies; the new object clause to read as follows:

“ **Art. 4. Object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees) and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

After having considered the above, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) by the issue of forty thousand (40,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) and to accept the subscription to such new shares by the subscribers listed in the table below in the proportions and for the subscription price set forth next to their name for a total subscription price of forty thousand euros (EUR 40,000).

Subscription - Payment

Thereupon, the subscribers represented by Me Elisabeth Adam, prenamed, by virtue of two proxies, subscribed to, and fully paid, the new shares as follows:

Subscribers	Number of new shares	Subscription price (in €)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. (prenamed)	39,999	39,999
Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (prenamed)	1	1
Total	40,000	40,000

The subscription price payable by each subscriber was fully paid-up by way of contributions in cash to the Company so that the total subscription price for the new shares of an amount of forty thousand euros (EUR 40,000) is available to the Company.

Evidence of the full payment of the total subscription price of the new shares was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the subscription price of forty thousand euros (EUR 40,000) to the share capital of the Company.

The new shareholder, Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., will thus resolve on the remaining items of the agenda.

Second resolution

The meeting considered the various items composing agenda item (B) to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The meeting resolved to acknowledge the financial situation of the Company (after the first resolution) and the report dated as at 10 February 2016 on the transformation of the Company from a société à responsabilité limitée named Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l. into a société en commandite par actions to be named Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. by the independent approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) KPMG Luxembourg, Société coopérative (the "Report") with the following conclusion:

Based on our procedures as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of net assets as of February 10, 2016 will not correspond at least to the minimum capital required for the establishment of a "société en commandite par actions" following the issuance of the forty thousand (40,000) fully-paid new shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

This Report, initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered therewith. The meeting resolved to terminate the mandate of each of the board members of the Company as société à responsabilité limitée in office and, after confirmation of adequate knowledge of the situation of the Company, resolved to grant full discharge to all board members for the performance of their duties up to the present meeting.

The meeting decided (i) to create two (2) categories of shares, being the unlimited share (action de commandité) and the limited shares (actions de commanditaire) and (ii) to re-classify the one (1) share held by Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. into one (1) unlimited share and all the fifty-two thousand four hundred ninety-nine (52,499) remaining shares held by Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. into fifty-two thousand four hundred ninety-nine (52,499) limited shares.

The meeting decided to change the name of the Company from "Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l." to "Avocado Partnership Luxembourg S.C.A."

The meeting decided to change the legal form of the Company by converting the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions.

The meeting resolved to appoint Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. as, and acknowledged that Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. shall act as, general partner (associé commandité-gérant) and sole manager of the Company.

The meeting resolved to appoint the following person as the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B149133;

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items above and below (form, object, name and issued share capital of the Company, general partner)) as set forth below, whereby the new object clause shall be read as set forth in the agenda.

The meeting confirmed that, notwithstanding the amendment of the articles of association of the Company and Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. being entrusted with the management of the Company further to the conversion of the Company into a société en commandite par actions, all resolutions and delegation shall remain in full force and effect.

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF THE COMPANY PURSUANT TO THE RESOLUTIONS ABOVE:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders (the "Shareholders") on this day and all those who will become owners of the Shares a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Avocado Partnership Luxembourg S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in Article 8). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

2.3. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting (as defined in article 5) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.2. The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 9 shall apply.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees) and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two classes of shares, namely unlimited share(s) held by the Manager (as defined below) as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité) (“Unlimited Shares”) and limited shares held by the limited liability Shareholders (actionnaires commanditaires) (“Limited Shares”) of the Company. Limited Shares and Unlimited Shares shall be referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”, whenever the reference to a specific class of shares is not justified or required.

5.2. The issued share capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) represented by one (1) fully paid up Unlimited Share and fifty-two thousand four hundred ninety-nine (52,499) Limited Shares with nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.3. The Unlimited Share shall be held by Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of notary Cosita Delvaux on 10 February 2016, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, as unlimited liability Shareholder (actionnaire commandité).

5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the “General Meeting”) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles.

5.5. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.7. Any share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. A transfer of Limited Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability Shareholder (commandité), Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (the "Manager").

9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Limited Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company.

9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a General Meeting is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such General Meeting, the Shareholders holding Limited Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above-mentioned Manager.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any Shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a Shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Board (conseil de surveillance).

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisory auditors (the “Supervisory Board”) appointed by the General Meeting which fixes their remuneration as well as the term of their office. The Company, which voluntarily causes, or is obliged to have, its annual accounts audited by an approved statutory auditor (réviseur d’entreprises agréé) may decide not to establish the Supervisory Board. In that case, all references made in the Articles to the Supervisory Board shall mean to refer to the approved statutory auditor.

13.2. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3. The members of the Supervisory Board may be re-elected.

13.4. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board. Any member may act at any meeting by appointing in writing or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Board, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board, each member shall approve such resolution in writing, by facsimile, email-pdf or any other similar means of communication.

13.8. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The General Meeting represents all the Shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the Manager in accordance with the provisions of law.

14.3. The annual General Meeting shall be held on the 19 May at 11:30 a.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued share capital is represented at a General Meeting, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting will, unless otherwise provided for by law or in these Articles, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles or on issues for which these Articles or applicable laws refer to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first General Meeting of Shareholders, a second General Meeting may be convened in accordance with applicable law. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of quorum.

14.7. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented, provided that no resolution at such general meetings of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.8. Notwithstanding anything to the contrary, any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Unlimited Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Unlimited Share, unless expressly otherwise provided in these Articles.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The General Meeting, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, including by way of stock dividend.

16.3. Interim distributions may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the Manager subject to observing the terms and conditions provided by law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Shareholders.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated EUR 2,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary signed together the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés de Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») à Luxembourg sous le numéro B 202.138, constituée le 20 novembre 2015 par acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Maître Elisabeth Adam, avocate, demeurant à Luxembourg.

Maître Vianney de Bagneaux, avocat, a été nommé comme secrétaire et Mlle Ludmilla Bouchez-Lecuy, juriste, comme scrutateur, tous deux résidant professionnellement au Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée à ce document afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il ressort de ladite liste de présence, toutes les parts sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale. Cette même assemblée a renoncé aux avis de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

2. En raison de ce qui précède, la présente assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500 EUR) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune; souscription des nouvelles parts sociales et apport en numéraire d'un montant global de quarante mille euros (40.000 EUR) (le «Prix de Souscription») par les souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous et dans les proportions qui y sont indiquées; affectation du Prix de Souscription au compte du capital social de la Société;

Souscripteurs	Nombre de nouvelles parts sociales	Prix de souscription (en €)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. (telle que décrite ci-dessous)	39.999	39.999
Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (telle que décrite ci-dessous)	1	1
Total	40.000	40.000

B. Changement de la forme juridique de la Société en la transformant d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions en:

- prenant acte de la situation financière de la Société (après avoir mis en oeuvre le point (A) de l'ordre du jour ci-dessus) et du rapport daté du 10 février 2016 sur la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée dénommée Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l. en une société en commandite par actions dont la dénomination sera Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. par le réviseur d'entreprises agréé indépendant KPMG Luxembourg, Société coopérative (le «Rapport»);

- résiliant le mandat de chacun des membres du conseil de gérance de la Société sous forme de société à responsabilité limitée en fonction et en octroyant la décharge à tous les membres du conseil de gérance pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la présente assemblée;

- créant deux (2) catégories d'actions, soit l'action de commandité et les actions de commanditaire;

- reclassifiant la seule (1) action détenue par Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), qui est en cours d'immatriculation auprès du RCS et dont l'acte de constitution n'a pas encore été publié au Mémorial, en une (1) action de commandité et reclassifiant la totalité des cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (52.499) actions restantes, détenues par Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), et qui est immatriculée auprès du RCS à Luxembourg sous le numéro B 201.764, en cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (52.499) actions de commanditaire;

- nommant Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. comme associé commandité et gérant unique de la Société;

- changeant la dénomination de la Société de «Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l.» en «Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.»;

- nommant la personne suivante comme réviseur d'entreprises agréé de la Société:

* KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- modifiant et refondant intégralement les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (notamment, de manière non limitative, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, objet, dénomination et capital social émis de la Société, associé commandité)), substantiellement sous la forme annexée aux procurations; la nouvelle clause d'objet devant avoir la teneur suivante:

« Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente,

l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de tout autre type de titres de créance ou autres.

4.4. La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.5. La Société peut donner des garanties (y compris des garanties ascendantes et latérales) et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toutes les opérations qu'elle jugerait utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7. La Société peut de manière générale employer les techniques et instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500 EUR) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par les souscripteurs indiqués dans le tableau ci-dessous dans les proportions et pour le prix de souscription qui sont indiqués à côté de leur nom pour un prix total de souscription de quarante mille euros (40.000 EUR).

Souscription - Libération

À la suite de quoi, les souscripteurs représentés par Me Elisabeth Adam, précitée, en vertu de deux procurations, ont souscrit, et intégralement libéré, les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Nombre de nouvelles parts sociales	Prix de souscription (en €)
Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l. (précitée)	39.999	39.999
Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (précitée)	1	1
Total	40.000	40.000

Le prix de souscription qui doit être payé par chaque souscripteur a été intégralement versé par des apports en numéraire à la Société de sorte que le prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales d'un montant de quarante mille euros (40.000 EUR) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement intégral du prix total de souscription des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter le prix de souscription de quarante mille euros (40.000 EUR) au capital social de la Société.

Le nouvel associé, Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., délibèrera donc sur les points restants de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'assemblée a examiné les divers points composant le point (B) de l'ordre du jour devant être étroitement liés et a par conséquent décidé de délibérer sur ces points en une seule et même résolution.

L'assemble a décidé de prendre acte de la situation financière de la Société (après la première résolution) et du rapport daté du 10 février 2016 sur la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée dénommée Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l. en une société en commandite par actions dont la dénomination sera Avocado Partnership Luxembourg S.C.A. par le réviseur d'entreprises agréé indépendant KPMG Luxembourg, Société coopérative (le «Rapport») dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de nos procédures telles que décrites ci-dessus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la valeur totale de l'actif net à compter du 10 février 2016 ne correspondra pas au moins au capital minimum requis pour créer une société en commandite par actions suite à l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles actions intégralement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.»

Ce Rapport, paraphé par le bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci. L'assemblée a décidé de résilier le mandat de chacun des membres du conseil de la Société sous forme de société à responsabilité limitée en fonction et, après confirmation d'une connaissance suffisante de la situation de la Société, a décidé d'octroyer la décharge à tous les membres du conseil pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à cette assemblée.

L'assemble a décidé (i) de créer deux (2) catégories d'actions, soit l'action de commandité et les actions de commanditaire et (ii) de reclassifier la seule (1) action détenue par Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. en une (1) action de commandité, et la totalité des cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (52.499) actions restantes détenues par Luxembourg Investment Company 116 S.à r.l., en cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (52.499) actions de commanditaire.

L'assemble a décidé de changer la dénomination de la Société de «Luxembourg Investment Company 117 S.à r.l.» en «Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.».

L'assemble a décidé de changer la forme juridique de la Société en la transformant d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions.

L'assemble a décidé de nommer Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. en tant que, et a pris acte du fait qu'Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. agirait en tant que, associé commandité-gérant et gérant unique de la Société.

L'assemble a décidé de nommer la personne suivante comme réviseur d'entreprises agréé de la Société:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B149133;

L'assemble a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (notamment, de manière non limitative, afin d'inclure les modifications en vertu des points ci-dessus et ci-dessous (forme, objet, dénomination et capital social émis de la Société, associé commandité)), tels qu'énoncés ci-dessous où la nouvelle clause d'objet aura la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

L'assemble a confirmé que, nonobstant la modification des statuts de la Société et le fait qu'Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. se soit vu confier la gestion de la Société suite à la transformation de la Société en une société en commandite par actions, toutes les résolutions et la délégation resteraient pleinement en vigueur et applicables.

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS EN VERTU DES RÉOLUTIONS CI-DESSUS:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires (les «Actionnaires») en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination d'«Avocado Partnership Luxembourg S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Sur décision du Gérant (tel que défini à l'article 8), des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

2.3. Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie à l'article 5) statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

3.2. La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 9 s'appliquera.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de tout autre type de titres de créance ou autres.

4.4. La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.5. La Société peut donner des garanties (y compris des garanties ascendantes et latérales) et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance ou autres et effectuer toutes les opérations qu'elle jugerait utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7. La Société peut de manière générale employer les techniques et instruments relatifs à ou concernant l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions, à savoir une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'Actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les Actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une classe particulière n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (52,500 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité et cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (52,499) Actions de Commanditaire actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.3. L'Action de Commandité est détenue par Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise par acte passé devant notaire Me Cosita Delvaux en date du 10 février 2015, dont le siège social est situé au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, en qualité d'Actionnaire commandité.

5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.5. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.

5.6. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de ses propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.7. Toute prime d'émission est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui revendiquent la propriété sur cette Action devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire et un créancier et créancier-gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera complètement dégagée de toute responsabilité en liaison avec lesdites Actions nominatives à l'égard de tierces personnes et sera, à bon droit, fondée à considérer tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers dans ou en rapport avec ces actions nominatives comme étant inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra en faire mention dans le(s) registre(s) des

Actionnaires et l'adresse dudit détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire, de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/(des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identifications que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats, perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants pour la Société, sous réserve que les certificats d'Actions endommagés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations de la Société.

Art. 8. Droit de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'Actionnaire commandité, Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l. (le «Gérant»).

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf dans le cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale. Les Actionnaires détenant des Actions Commanditaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il pourrait juger nécessaires, opportuns ou utiles, ou qui y sont accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser l'objet de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 11. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou par l'intermédiaire de la/des personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société en tant que demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un Actionnaire, des gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans cette autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait Actionnaire, dirigeant,

fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou serait autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entité, privé(s) du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur les matières relatives à ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 13. Conseil de surveillance.

13.1. La Société est surveillée par un conseil composé d'au moins trois commissaires aux comptes (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. La Société, qui volontairement fait, ou est obligée de faire, réviser ses comptes annuels par un réviseur d'entreprises agréé, peut décider de ne pas mettre en place le Conseil de Surveillance. Dans ce cas, toutes les références faites dans les Statuts au Conseil de Surveillance seront considérées comme faites au réviseur d'entreprises agréé.

13.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

13.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue de cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres, ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera une telle résolution par écrit, télécopieur, email-pdf ou tout autre moyen de communication similaire.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1. L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2. Les Assemblées Générales seront convoquées au moyen d'un avis de convocation donné par le Gérant conformément aux dispositions de la loi.

14.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le 19 mai à 11h30 de chaque année au siège social ou en tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées Générales se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si tout le capital social émis est représenté à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions seront prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première Assemblée Générale des Actionnaires, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement sans condition de quorum.

14.7. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution prise à ces assemblées générales des actionnaires ne sera adoptée valablement sans l'approbation du Gérant.

14.8. Nonobstant ce qui précède, toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est valablement représentée et aucune décision ne peut, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices, distributions.

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.2. L'Assemblée Générale, sur recommandation du Gérant, déterminera la manière dont le restant des bénéfices nets annuels sera affecté, y compris par voie de dividendes en actions.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés (y compris par paiements échelonnées) par le Gérant sous réserve que soient respectées les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné ont signé le présent acte.

Signé: E. ADAM, V. DE BAGNEAUX, L. BOUCHEZ-LECUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016069916/779.

(160033336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

ISSIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 204.351.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of the month of January;

Before Us Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "CAPITAL PROJECT S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 147408,

duly represented by its directors Mr. Daniel GALHANO company director and Chairman, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie Grand Duchy of Luxembourg) and Mr. Laurent TEITGEN, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg).

here represented by Mr. Mathieu RASO, private employee, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “ISSIDA S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION euros (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE euro (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The

Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the Second Friday of the month of May at 10:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to

one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2017.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twentyfive per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

3. The following persons are appointed as directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and

c) The public limited company “SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.”, in abbreviation “SITS S.A.”, established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.

4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, prenamed, is appointed as permanent representative of the director named under c).

5. The public limited company “Revisora S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.

6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.

7. The mandates of the directors, the chairman of the board of directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier;

Pardevant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme “CAPITAL PROJECT S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147408,

dûment représentée par ses administrateurs Monsieur Daniel GALHANO, administrateur et Président du Conseil d'administration, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie et Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

ici représentée par Monsieur Mathieu RASO, employé privé, demeurant professionnellement au L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “ISSIDA S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle

et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquiescer par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquiescer par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 10.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

c) La société anonyme “SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.”, en abrégé “SITS S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).

5. La société anonyme “Revisora S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.

7. Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RASO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/3236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016075346/642.

(160040027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

You Want Some Capital S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. You Want Some Capital S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.427.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of YOU WANT SOME CAPITAL S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg section B number 80.427, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 22, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 733 of September 7, 2001.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Amendment of article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

The Company will exist under the name of YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF”

2.- Amendment of the corporate object so as to read as follows:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company)”.

3. Adding of a paragraph to article 5 of the articles of incorporation.

4. Amendment of article 21 of the articles of incorporation

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides to amend the name of the company into YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF, and to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

The Company will exist under the name of “YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF”.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial” (Family wealth management company)”.

Third resolution

The meeting decides to add a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

“The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

Fourth resolution

The meeting decided to amend article 21 of the articles of incorporation so as to read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme YOU WANT SOME CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.427, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 7 septembre 2001.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF»

2. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 21 des statuts.

5. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de YOU WANT SOME CAPITAL S.A. SPF»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076910/135.

(160041456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

L'an deux mil seize, le vingt-six février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNCORDIS S.A. avec siège social au 105, route d'Arlon L-8009 Strassen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105331, et constituée suivant acte notarié de Maître Camille MINES, alors de résidence à Capellen, reçu en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 346 du 18 avril 2005, modifié, pour la dernière fois, suivant acte notarié de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Luxembourg, reçu le 14 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2524 du 10 octobre 2012 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume DESJONQUERES, demeurant à L-2539 Luxembourg, Boulevard Simonis 142,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc GESQUIERE, demeurant à L-2672 Luxembourg, Rue de Virton 3.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François-Xavier MARTIN, demeurant à F-57570 Breistroff la Grande, 5 Grand rue.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 1.800 afin de porter son montant actuel de EUR 33.000 à EUR 34.800 par création et émission de 18 nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

2. Souscription par FX INVEST, société à responsabilité limitée de droit français, des 18 nouvelles actions et libération de celles-ci ensemble avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en 120 parts de SYNCORDIS FRANCE, société à responsabilité limitée de droit français, évaluées à EUR 91.623,60 dont EUR 89.823,60 sera affecté au compte prime d'émission;

3. Rapport du réviseur d'entreprises agréé;

4. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de sorte que le capital de la Société soit dorénavant divisé en 34.800 actions de un euro chacune;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée étant entendu que sur les 330 actions nominatives, 110 sont des actions propres, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de mille huit cents euros (EUR 1.800) afin de porter son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000) à trente-quatre mille huit cents euros (EUR 34.800) par création et émission de dix-huit (18) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée décide d'accepter la souscription et libération des 18 nouvelles actions et prime d'émission comme dit ci-après.

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par la société à responsabilité limitée de droit français FX INVEST, avec siège social au 7 Impasse de la Devinière, F - 37170 Chambray les Tours, immatriculée au RCS de Tours sous le numéro 799 072 236, ici représentée par son gérant unique Monsieur François-Xavier MARTIN, demeurant F-57570 Breistroff la Grande 5, Grand rue (l'«Apporteur» ou «FX INVEST»). FX INVEST déclare souscrire et libérer intégralement les dix-huit (18) nouvelles actions par un apport en nature consistant en 120 parts de SYNCORDIS FRANCE, société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social Tour Maine Montparnasse C I T 3 R de l'Arrivée Bat C Porte 510, F - 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514 135 862 représentant 40% du capital social de SYNCORDIS FRANCE, pour une contrevaletur équivalente à EUR 91.623,60 (l'«Apporteur»).

La différence, à savoir EUR 89.823,60, sera affecté au compte prime d'émission.

Un rapport de vérification des apports en nature a été émis en date du 18 février 2016 par FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, cabinet de révision agréé, avec siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7, RCS Luxembourg B34.813 représenté par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane MOREAUX, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel l'Apport a été décrit.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «L'apport en nature sur l'acceptation duquel vous êtes amenés à vous prononcer en augmentation de capital de la Société consiste en 120 parts sociales de la société française «SYNCORDIS FRANCE», apportées pour une valeur globale de 91.623,60 EUR.

Cette opération a fait l'objet des vérifications en conformité avec les recommandations de l'Institut des Réviseurs d'entreprises ainsi que de la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), tant en ce qui concerne la situation de propriété et des charges éventuelles, que de l'existence, la description et l'évaluation de l'apport.

Les parts apportées ont été évaluées par votre Conseil d'Administration sur base de la moyenne de deux méthodes de valorisation à savoir les cash-flows futurs actualisés et le multiple de l'EBITDA, soit pour une valeur totale de 91.623,6 EUR. Celles-ci sont libres d'engagements.

Cet apport est rémunéré par la création de 18 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,00 EUR chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de 89.823,60 EUR.

En conclusion de nos travaux et sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport, valorisé à 91.623,6 EUR, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport dans le chef de l'Apporteur a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'Apport

L'Apporteur, précité, déclare qu'il est le seul plein propriétaire de l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de sorte que le capital de la Société soit dorénavant divisé en 34.800 actions de un euro chacune.

L'assemblée charge le conseil d'administration de procéder à l'échange des actions et aux écritures qui s'imposent dans le registre des actions de la Société.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. §1. «Le capital souscrit est fixé à EUR 34.800 (trente-quatre mille huit cents euros) représenté par 34.800 (trente-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

74012

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte rectificatif (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guillaume Desjonqueres, Luc Desjonqueres, François-Xavier Martin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 01 mars 2016. 1LAC/2016/6915. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076849/122.

(160041829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Cogeco International II, Société à responsabilité limitée,
(anc. Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.888.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February,
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,
was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 634,786,631.55, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 172.888 (the "Company").

There appeared

Acquisitions Cogeco Cable II L.P., a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 66,477,391 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Decrease of the share capital of the Company;
3. Subsequent amendments to articles 2 and 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name and the decrease of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to change the name of the Company from "Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II" to "Cogeco International II".

Second resolution

It was resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 16,000,000 (sixteen million US Dollars) so as to reduce it from USD 634,786,631.55 (six hundred thirty-four million seven hundred eighty-six thousand six hundred and thirty-one US Dollars and fifty-five cents) to USD 618,786,631.55 (six hundred eighteen million seven hundred eighty-six thousand six hundred and thirty-one US Dollars and fifty-five cents) without redemption and cancellation of shares of the Company.

It was subsequently noted that the amount of USD 16,000,000 (sixteen million US Dollars), corresponding to the amount of the decrease of the share capital of the Company, will be paid by the Company to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend articles 2 and 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company's name is “Cogeco International II”.

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 618,786,631.55 (six hundred eighteen million seven hundred eighty-six thousand six hundred and thirty-one US Dollars and fifty-five cents) divided into the following classes of shares:

- 2,000 (two thousand) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 8,000 (eight thousand) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 48,925,028 (forty-eight million nine hundred twenty-five thousand and twenty-eight) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”); and
- 17,542,363 (seventeen million five hundred forty-two thousand three hundred and sixty-three) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS” and together with the Class A MRPS, the “MRPS”);

(the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Ordinary Shares”; the Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,950.-.

The capital reduce is valued at EUR 14,629,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de février,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 634.786.631,55 USD, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.888 (la «Société»).

A comparu,

Acquisitions Cogeco Acble II L.P., un partnership de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New CastleCounty, Delaware 19801, USA («l'Associé Unique»),

ici représentée par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 66.477.391 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société;
2. Réduction du capital social de la Société;
3. Modification subséquente des articles 2 et 6 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de dénomination et la réduction du capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la dénomination de la Société de «Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II» en «Cogeco International II».

Seconde résolution

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 16.000.000 USD (seize millions Dollars américains) afin de le réduire de 634.786.631,55 USD (six cent trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-six mille six cent trente-un Dollars américains et cinquante-cinq cents) à 618.786.631,55 USD (six cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille six cent trente-un Dollars américains et cinquante-cinq cents), sans rachat ni annulation de parts sociales de la Société.

Il a ensuite été noté que le montant de 16.000.000 USD (seize millions Dollars américains) correspondant au montant de la première réduction du capital social de la Société, sera payé par la Société à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il a été décidé de modifier les articles 2 et 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Cogeco International II».

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 618.786.631,55 USD (six cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille six cent trente-un Dollars américains et cinquante-cinq cents) divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 2.000 (deux mille) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);
- 8.000 (huit mille) parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);
- 48.925.028 (quarante-huit millions neuf cent vingt-cinq mille vingt-huit) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A (les «MRPS de Classe A») et
- 17.542.363 (dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille trois cent soixante-trois) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe B (les «MRPS de Classe B») et ensemble avec les MRPS de Classe A, les «MRPS»;

(les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts Ordinaires»; les Parts Ordinaires et les MRPS seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la de l'augmentation de capital est évalué à environ 1.950,- EUR.

La réduction de capital a été évaluée à 14.629.600,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mars 2016. Relation GAC/2016/1732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016076944/142.

(160042235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Manuloc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

L'an deux mil seize, le dix mars.

Par devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANULOC INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, constituée suivant un acte notarié en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 10 juin 1999; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 30 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2304 du 28 août 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine VERPILLEUX épouse BARTHELEMY, gérante de sociétés, demeurant à F-57000 Metz (France), 6 en Nicolairue, qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas BARTHELEMY, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 METZ, 32, rue Roederer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de l'adresse «L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel» à l'adresse «L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck» et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 de statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1- Le siège social est établi à Bettembourg.»

2. Révocation du mandat de l'actuel commissaire aux comptes à savoir Monsieur Philippe AHL et nomination en remplacement d'un nouveau commissaire aux comptes à savoir Madame Sarah LE, responsable comptable, née le 23 juin 1988 à Laxou (France) et demeurant à F-57050 Plappeville (France), 31, rue du Général de Gaulle.

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de l'adresse «L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel» à l'adresse «L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck» et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 de statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1 Le siège social est établi à Bettembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de l'actuel commissaire aux comptes à savoir Monsieur Philippe AHL et décide ainsi de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement un nouveau commissaire aux comptes à savoir Madame Sarah LE, responsable comptable, née le 23 juin 1988 à Laxou (France) et demeurant à F-57050 Plappeville (France), 31, rue du Général de Gaulle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de mille cent quatre-vingt-seize euros et soixante-seize cents euros (1.196,76 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Catherine Barthelemy, Ingrid Lafond, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080293/66.

(160045885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Elm Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.556.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 mars 2016, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 8Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Cypress Investment S.à r.l, Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.544;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Cypress Investment S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016083512/20.

(160050743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Independent Spirit Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.855.

Par la présente, je vous informe ma démission du mandat d'administrateur, mandat confié lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 octobre 2010.

Bérelange, le 23 mars 2016.

Adolf El Assal.

Référence de publication: 2016085313/11.

(160052656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.